

AU COMITÉ TECHNIQUE DU VENDREDI 14 JUIN 2019

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour. Vos représentants CGT présents étaient : François Le Douarin, Sandrine Richel, Éric Kargès, Marion Le Denic.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 12 mars 2019 (avis)

Nous demandons des modifications au compte rendu car il ne restitue pas correctement les positions défendues par les représentants du personnel élus sur la liste CGT. De plus, ce document comporte une multitude de variantes dans les formes d'expression censées rendre compte des prises de positions des représentants du personnel : parfois on trouve juste les sigles (la CGT ou la FSU), tantôt les personnes sont nommément citées, tantôt elles sont évoquées de façon impersonnelle en tant que « représentants du personnel » ou encore par des expressions encore plus impersonnelles qui ne permettent pas de savoir s'il s'agit du collègue employeur ou du collègue salarié : « il est souligné... », « il semblerait important de prendre en compte... », etc. Nous demandons que désormais le compte rendu de CT s'en tienne à une forme simple, standardisée et non-ambiguë de restitution des prises de position des représentants du personnel : « les représentants FSU » ou « les représentants CGT ».

Avis des représentants du personnel : favorable, sous réserve des corrections demandées pour la CGT, favorable pour la FSU

2) Modification de l'organisation de la Direction des systèmes d'information (avis)

Le Directeur des systèmes d'information présente le projet de création d'un poste de technicien administrateur système. Il précise que les collègues en charge de l'administration courante des systèmes informatiques n'ont pas les connaissances suffisantes pour traiter nombre de problèmes rencontrés et qu'il est nécessaire de recourir souvent à des sous-traitants pour assurer l'exploitation et la maintenance des logiciels, des serveurs, des équipements réseaux et téléphoniques de la ville. Pour pallier à ces problèmes il est donc proposé de créer un poste de catégorie B qui serait plus étoffé sur le plan des connaissances techniques.

Nous demandons si ce nouveau poste comporte des missions d'encadrement. La DRH nous répond que ne sera pas le cas. En réponse à notre question sur l'emplacement de ce nouveau poste dans les locaux de la DSI, le DGS informe le CT qu'il y aura probablement une relocalisation du COS afin de permettre de réorganiser la DSI.

Le DGS précise que l'embauche d'un collègue correspondant au profil recherché nécessitera probablement beaucoup de temps.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

3) Modification de l'organisation de la Direction des Affaires Juridiques (avis)

La DAJ doit procéder à une modification de son équipement logiciel qui aura pour effet d'intégrer la production de pièces administratives qui étaient jusque-là traitées par les services dits « opérationnels » (chargés de fournir le service à la population). Il est proposé, à cette occasion, de modifier le profil de poste d'un gestionnaire administratif en poste de juriste, afin de renforcer la compétence juriste sur la commande publique.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

4) Modification de l'organisation du pôle seniors (avis)

La Directrice de l'action sociale et de la prévention (DASP) explique que la demande de service de maintien à domicile (MAD) est en baisse et qu'en raison des évolutions techniques (passage à la télégestion par le badage, nouveaux logiciels de gestion et de facturation), il n'est plus nécessaire d'avoir deux postes de responsable secteur. Il est donc proposé de transformer un de ces deux postes en référent administratif et financier.

Nous demandons si la cause de la baisse de la fréquentation du service maintien à domicile ne serait à trouver dans la réduction de l'offre publique.

La Directrice nous répond par la négative, expliquant (néanmoins) que la baisse de la demande est liée à la réduction de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), correspondant à la prise en charge financière par le département de ce type de prestation...

Nous demandons si les missions qui ont été transférées l'an passé du CCAS aux finances de la ville seront réévaluées, tenant compte du fait que le nouveau poste devrait comporter des missions d'ordre financier. Le DGS nous répond que cela ne devrait pas modifier grand-chose et donne comme exemple du nouveau mode fonctionnement recherché au MAD, celui qui existe entre les services de la DEE et le service des finances.

Enfin, nous demandons si ce nouvel agent, en charge de traiter des aspects plus administratif et financier, sera en mesure d'effectuer ces missions dans les meilleures conditions s'il est installé dans le même bureau que la responsable du MAD, laquelle doit en permanence traiter des accueils physiques et téléphoniques d'un public âgé. La DASP nous répond que l'agent occupant le nouveau poste sera conduit, comme sa collègue du MAD, à traiter l'accompagnement du public, notamment quand cette dernière est en congé. La DASP précise, qu'elle a souvent fait remarquer qu'il faut utiliser la salle de réunion pour recevoir le public et qu'elle n'est pas assez utilisée pour cet usage.

Nous demandons qu'un bilan soit fait en CT dans un an.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

5) Actualisation du tableau des effectifs de la ville (avis)

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

6) Actualisation du tableau des effectifs du CCAS (avis)

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

7) Présentation du protocole d'accord sur l'exercice des droits syndicaux (avis)

Le protocole a fait l'objet d'une négociation au terme de laquelle l'employeur est revenu - à notre grande satisfaction ! - sur son intention de faire cohabiter les deux organisations syndicales dans le même local ; en l'occurrence celui mis à disposition pour l'Union locale CGT Bagnolet les Lilas.

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

8) Présentation de l'organisation du Kiosque au sein du pôle jeunesse (avis)

Nous avons demandé, lors du CT de mars 2019, de repasser pour avis le point concernant le Kiosque (qui avait été mis pour information). Nous avons alors indiqué notre souhait que le projet de service du Kiosque soit présenté à cette occasion.

Dans le document qui a été déposé, sur ce point, au dossier préparatoire du CT de juin 2019, nous avons retrouvé, à peu de chose près, la note de présentation, que nous avons eu mars (une page).

En plus de cette note de présentation, il nous a été communiqué un courrier de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), adressé au maire, datant du 31 août 2018, dans lequel il est indiqué que le cahier des charges du label Point accueil écoute jeune (PAEJ) ayant été rénové en avril 2017, il est demandé que le Kiosque s'y conforme, expliquant les raisons pour lesquelles « les missions réalisées [au PAEJ du Kiosque] apparaissent en décalage avec le cadrage réglementaire ».

Le Directeur de la jeunesse et des Sports, en introduction, indique que la note communiquée dans le dossier doit être corrigée car, contrairement à la situation de mars 2019, ce n'est pas une Informatrice jeunesse (tel qu'indiqué) mais bien deux qui sont aujourd'hui en activité. Il poursuit en précisant qu'il n'a pas grand-chose de nouveau à ajouter par rapport à la dernière fois.

Nous demandons alors si, tel que nous l'avons entendu lors du CT de mai 2018, un projet de service du Kiosque serait élaboré. Cette question nous vaut un retour d'une rare violence, provenant à la fois du Directeur des sports, du Directeur Général des Services et, à notre grand regret... d'une représentante du personnel élue sur la liste FSU. Nos trois interlocuteurs nous disent qu'il n'y a aucun projet de service du Kiosque à fournir, que rien ne justifie la rédaction d'un tel document. Nous sommes même sommés de répondre si nous avons déjà eu un tel document entre les mains, dans le passé ! On nous informe à trois reprises que le Kiosque étant intégrée au pôle jeunesse, l'information concernant cette structure sera fournie avec le projet de service du pôle. Dont acte !

Nous contestons ensuite le fait qu'il n'y a pas eu de modification dans l'organigramme (tel que cela est indiqué dans la note). Et pour cause : on nous annonçait, dès septembre 2018, la suppression du poste d'accueil ! Il est répondu que l'effectif de la structure n'a pas changé puisqu'un « agent d'accueil » est actuellement en poste au Kiosque.

Pour la bonne compréhension de ce compte rendu, il nous semble important de préciser un élément d'information qui n'a pas été explicité complètement en séance: d'une part l'agent d'accueil vient au Kiosque sur un temps non complet, car elle occupe également des fonctions de secrétariat au service des Sports et, d'autre part, contrairement à l'agent d'accueil de « l'ancienne équipe », elle n'est chargée de traiter que l'accueil de la mission locale et pas l'accueil de toute la structure.

Nous avons terminé cette intervention, plutôt agitée, en restituant le point de vue que nous avaient communiqué les agents du Kiosque, sur le document préparatoire du CT :

- Les collègues estiment que, contrairement à ce qui est indiqué dans la note de présentation, le PAEJ n'a pas pour vocation d'être « accueil inconditionnel de groupes de parole » mais, tel que l'indique d'ailleurs, le courrier de la DDCS, de proposer un « accompagnement considérant les aspects psychologiques et sociaux de la personne ».
- Toujours à propos du PAEJ, elles demandent, par ailleurs, que des précisions leur soient fournies sur le sens « d'actions de prévention hors les murs ».
- Contrairement à ce qui est indiqué le café des parents n'est pas une action menée par le Bureau Information jeunesse (BIJ) mais par le PAEJ.
- Enfin, les collègues demandent que leur soient précisé le sens de leur présence à des initiatives et manifestations du Service jeunesse. Elles expriment leur souhait que leur missions ne soient pas assimilées à de l'animation.

Avis des représentants du personnel : défavorable pour la CGT, favorable pour la FSU

9) Convention de mise à disposition entre la ville des Lilas et Est-Ensemble (avis)

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

10) Actualisation des fiches de poste (avis)

Depuis un an la DRH et la DGS ont entrepris une refonte globale de toutes les fiches de poste de la collectivité (ville et CCAS). L'objectif de ce chantier étant notamment de constituer une base commune pour l'ensemble des agents. Ce travail a été fait à partir des fiches métiers du CNFPT, dans la continuité du travail élaboré pour la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

Afin de pouvoir traiter ce dossier correctement, nous avons demandé que les fiches de postes nous soient communiquées un mois avant la tenue du CT. Cette demande a été prise en compte et nous sommes très satisfaits par cette réponse : cela a permis de montrer qu'il est possible de travailler de façon constructive et non conflictuelle. En procédant par étapes, nous n'avons pas été obligés d'attendre la séance du CT pour défendre toutes nos demandes d'un seul bloc.

La CGT des territoriaux des Lilas s'est organisée pour étudier l'ensemble des fiches de postes (525 pages) et recenser les incohérences ou questionnements. Puis, nous sommes passés dans les services pour communiquer les fiches de postes et recueillir auprès des agents leurs remarques. Nous avons ensuite rédigé une synthèse qui a été transmise à trois reprises à l'administration, en fonction de l'avancement du travail (la dernière expédition s'est faite 3 jours avant la séance du CT).

Cela nous a permis de récupérer les retours sur nos demandes. La dernière étape d'échange entre les représentants CGT et l'administration s'est déroulée en séance de CT. Souvent nos demandes ont été prises en compte, et s'il est normal qu'il y ait des désaccords, l'aspect intéressant de la démarche est que nous avons constitué un document, disponible sur notre site web, sur lequel peuvent s'appuyer désormais les agents, notamment au moment de leur évaluation.

Il serait difficile de prétendre que nous avons fait le tour exhaustif de tous les services mais nous sommes efforcés d'en couvrir le maximum, ce qui a permis aux représentants CGT de défendre des demandes de modification de fiches de poste sur l'ensemble de l'organigramme de toutes les directions de la ville et du CCAS : le document de synthèse des demandes formulées par la CGT sur les fiches de poste représente un tableau de 10 pages, sur lequel nous avons travaillé en CT.

La FSU s'est exprimée sur une demande d'explication concernant deux fiches de poste du service périscolaire.

Notre tableau de synthèse est disponible sur notre site à l'adresse suivante :

<http://cgt-territoriaux-leslilas.org/Demandes-modifications-fiches-de-postes>

Avis des représentants du personnel : favorable pour la CGT, favorable pour la FSU

11) Organisation de la mise en place du plan canicule (information)

La Directrice de la DGST rappelle que le conseiller de prévention est le référent concernant le plan canicule. Elle informe qu'en situation caniculaire, des thermos seront mis à disposition des agents travaillant à l'extérieur et que la recommandation est faite de ne pas hésiter à visiter les services pour s'hydrater. Nous demandons des explications sur les modalités concrètes de déclenchement du plan canicule. Il nous est répondu que les conditions sont comparables avec les astreintes neige.

12) Nettoyage des vêtements de travail (information)

La Directrice de la DGST indique qu'un nouveau marché, reformulé en termes moins exigeants, était en préparation (le précédent n'avait reçu aucune réponse). D'ici là, les agents recevront des tickets pour donner leurs vêtements de travail à un pressing, localisé en centre-ville. Elle précise que cette situation n'est pas satisfaisante et que si le deuxième marché ne reçoit toujours pas de réponse, il sera envisagé de reformuler un marché couvrant à la fois le nettoyage et la location des vêtements.

13) Installation des panneaux d'affichage (information)

En réponse à une interrogation formulée par la DGST, nous avons précisé que la liste des locaux sur lesquels étaient installés des panneaux d'affichage est disponible et que certains panneaux n'étaient pas utilisés, à cause de leur implantation. Il serait nécessaire de réétudier l'ensemble des panneaux.

14) Point d'information sur le CLSPD (information)

Le Directeur de la jeunesse et des sports indique que la prochaine réunion se tiendra le 18 juin et que l'installation du CLSPD sera effective en octobre. En réponse à notre demande pour savoir à qui serait communiqué le diagnostic, il nous est répondu qu'il serait remis au maire.

15) Point d'information sur la vidéo-surveillance (information)

Nous sommes informés qu'il y a eu un retard de deux jours dans la livraison du chantier mais que le local dans lequel s'installera la Tranquillité publique est entièrement curé et remis à neuf. Le déploiement des caméras est en cours.

16) Bilan du pôle périscolaire (information)

Un tableau, faisant état des effectifs du service périscolaire, nous est présenté mais il ne permet pas de faire la comparaison avec la précédente année car la DRH n'est pas en mesure de fournir ces informations en raison d'une surcharge d'activité. Il nous est proposé de remettre ce point à l'ordre du jour d'un CT en fin d'année civile.

17) Médecine du travail (information)

Le DGS nous annonce l'arrivée d'une nouvelle docteure, employée par la société Amet pour exercer des missions de médecine du travail auprès des agents de la ville et du CCAS. Elle s'installera dans les locaux du Centre municipal de santé (CMS, au 35, avenue Georges Clémenceau) à la fin du mois de juin. Il est précisé que les anciens locaux de la médecine du travail, situés rue du centre, seront désormais occupés par la FSU.

Nous avons demandé si l'utilisation du CMS pour installer la médecine professionnelle ne risquait pas de poser des problèmes de confidentialité. Il s'agit quand même d'un équipement où travaillent des collègues et qui ne propose aucun autre accès que l'entrée par laquelle arrive le public (avec lequel certains d'entre nous sont en contact). Il nous a été répondu que nous semblions vraiment nous inquiéter pour pas grand-chose et qu'il n'y aurait, bien entendu, aucun problème de confidentialité.

Les documents transmis par l'employeur aux représentants du personnel, lors des Comités Techniques, sont consultables par tous les agents qui nous en font la demande. Pour cela, venez nous rencontrer au 82 bis, avenue Pasteur, pendant nos permanences, le jeudi de 14 à 17 heures.

Attention, pendant l'été, les permanences du jeudi se tiendront uniquement les jours suivants : 11/07 - 25/07 - 08/08 - 22/08 - 29/08